



Enviropea

148, rue du Fbg St-Denis

75 010 Paris

01 42 93 21 96

contact@enviropea.com



@enviropea

SOMMAIRE

Programmes et ajustements
« post-COVID » et Program-
mation 2021-2027

[p.2](#)

Actualités des politiques
environnementales euro-
péennes

[p.3](#)

Mouvements dans les diffé-
rentes Directions de la Com-
mission

[p.8](#)

Actualités des financements
européens et nationaux

[p.8](#)

Projets européens

[p.11](#)

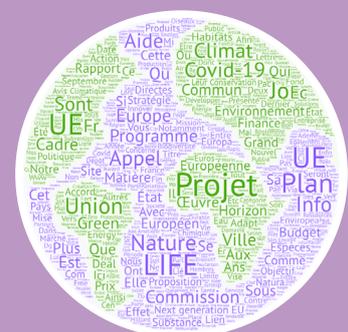
Documents et ressources

[p.15](#)

Textes réglementaires

[p.15](#)

La lettre 87 en mots :



■ Edito

Un petit mot aux près de 2000 lecteurs de la lettre d'Enviropea pour fêter le 18ème anniversaire (mi-octobre) de notre association qui a ainsi acquis son « âge de la majorité ».

L'occasion de rappeler qu'Enviropea est depuis sa création une association loi 1901 fiscalisée et que – bon an mal an – vous êtes une trentaine d'organismes à nous apporter votre soutien par une adhésion. Et nous vous en remercions chaleureusement !

Durant ces années notre lettre bimensuelle puis trimestrielle (mais toujours diffusée gratuitement) a été le lien avec notre réseau et les lettres particulières (la dernière en date concernant l'appel « Green Deal ») un lien privilégié avec nos adhérents. Notre compte Twitter @enviropea permet quant à lui à nos 353 abonnés de recevoir des informations en temps réel entre deux éditions de notre lettre.

Dans cette période « compliquée » nous apprécions plus que jamais vos soutiens renouvelés et espérons poursuivre ensemble cette aventure.

■ Actualités d'Enviropea

Enviropea assure une veille permanente sur l'actualité européenne dans les domaines de l'environnement, du climat, de l'énergie et du développement durable. À ce titre, notre équipe participe à de multiples réseaux et instances de coordination tels que l'instance nationale de concertation sur l'accord de partenariat (INCOPAP) coordonné par l'Agence nationale de la Cohésion des Territoires pour la mise en œuvre des Fonds structurels en France, ou les Groupes Thématiques Nationaux (GTN) Environnement et Énergie (mis en place par le Ministère de l'Enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation) qui travaillent à définir la position de la France aux comités de programme d'Horizon Europe.

Fort de son expertise sur les programmes européens dans ces domaines, Enviropea est ainsi devenue une référence auprès de nombreuses structures et notre association accompagne à ce titre des porteurs de projet dans le cadre de plusieurs dispositifs d'accompagnement mis en place par des régions ou fédération d'acteurs, parmi eux :

- le [dispositif ACE](#) de la région Pays de la Loire,
- le [dispositif Project'Eur](#) de la région Centre Val de Loire,
- le [dispositif Ambition Région International](#) de la région Auvergne-Rhône-Alpes
- le [Programme d'Accompagnement à l'accès aux Financements Européens \(PAFE\)](#) du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF)



Comment bien préparer l'audit de son projet européen ?

S'il n'est pas bien anticipé et préparé, l'audit (technique, administratif et financier) de votre projet européen par des contrôleurs de la Commission (ou mandatés par elle) peut avoir des conséquences sérieuses sur le bon déroulement de vos projets et leur financement : rejets de dépenses, retards des versements des fonds, voire remise en question de certaines actions, etc.

La bonne connaissance (et le respect) des exigences de gestion administrative et financière d'un projet européen (le bon archivage des pièces, les règles de communication par exemple) sont indispensables pour que l'audit (et surtout votre projet !) se déroule dans de bonnes conditions.

L'équipe d'Enviropea propose de vous accompagner avant, pendant et après l'audit de votre projet : vous aider à préparer la documentation, vous guider pour répondre aux questions des auditeurs, formaliser les réponses aux constatations financières et concevoir des plans d'action pour mettre en œuvre les recommandations d'audit... Autant d'étapes complexes sur lesquelles nous pouvons vous aider !

Vous trouverez plus d'informations sur cette offre en cliquant [ici](#).

Et n'hésitez pas à nous écrire : contact@enviropea.com ou directement auprès de notre chargée de projets en charge des missions liées aux audits, Anne Devieilletoile : adevieilletoile@enviropea.com

Programmes et ajustements « Post-COVID » et Programmation 2021-2027



■ Programmes Next generation EU et ajustements « Post-COVID » et Programmation 2021-2027

Dans la lettre 86, nous vous présentions la proposition de **plan de relance « Next Generation EU »** formulée par la Commission européenne au mois de mai dernier. Depuis, un accord « historique » a été trouvé le 21 juillet par les 27 chefs d'État au terme d'un conseil européen marathon de plus de quatre jours.



La proposition de la Commission a été reprise dans ses grandes lignes et les 27 se sont entendus sur le montant de **750 milliards d'euros** consacrés au plan de relance grâce à une baisse de la part des subventions au profit des prêts, afin de contenter le groupe des pays dits « frugaux ». 390 milliards d'euros bénéficieront aux États sous la forme de subventions (contre 500 proposés au départ par la Commission) et 360 sous forme de prêts (contre 250 proposés au départ).

Cette somme sera financée par un **emprunt commun réalisé par la Commission européenne** et remboursé entre 2028 et 2058. Afin de rembourser ce prêt la Commission mise notamment sur la création de nouvelles ressources propres, parmi elles, une taxe sur le plastique non-recyclé à partir de 2021, une taxe sur les géants du numérique et un « mécanisme carbone » d'ajustement aux frontières.

70% des subventions prévues sur les 312,5 milliards d'euros de subvention alloués au fonds de relance seront allouées en 2021 et 2022 et les 30% restants en 2023. Ce fonds servira à financer des programmes de réformes et d'investissement préparés par les États membres. Ces programmes seront évalués par la Commission et soumis au vote des États à la majorité qualifiée. L'accord introduit également un « régime de conditionnalité » concernant l'État de droit. Un point sur lequel la Hongrie et la Pologne ont bataillé (et bataillent toujours au point de bloquer pour l'heure l'ensemble de l'accord) afin d'adoucir ces conditions (qui restent encore à définir). Les dépenses devront également respecter l'Accord de Paris, avec **30% des dépenses qui devront être consacrées à la lutte contre le changement climatique.**

Les chefs d'États ont également profité de ce sommet pour s'entendre sur le cadre financier pluriannuel (CFP) couvrant la période de 2021 à 2027, CFP auquel est lié le plan de relance Next Generation EU. **Ce CFP a été fixé à 1 074 milliards d'euros**, en deçà des 1 100 proposés par le président du Conseil Charles Michel au début des négociations, avec 330 milliards d'euros pour la politique de cohésion et 336 pour la Politique Agricole Commune. L'accord sur le budget a notamment été obtenu en maintenant et même en relevant les rabais dont bénéficient certains pays contributeurs nets (notamment les

quatre « frugaux »), au grand dam d'autres pays qui souhaitent les voir supprimés, à l'instar de la France.

Si un accord a été obtenu, ces quatre jours de négociations ont tout de même laissé apparaître de réelles divergences entre les États membres, que ce soit sur l'ampleur de la relance, le respect de l'Etat de droit ou la solidarité budgétaire. De plus, malgré l'accord, le Parlement menace toujours de rejeter d'ici à la fin de l'année un budget 2021-2027 qu'il ne juge pas suffisamment ambitieux...

Pour accéder aux conclusions complètes du Conseil européen du 17 au 21 : <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2020/07/21/european-council-conclusions-17-21-july-2020/>

■ **Accord sur la nouvelle Politique Agricole Commune**

Après deux jours de négociations, les ministres de l'Agriculture des 27 pays de l'Union européenne se sont entendus dans la nuit du 20 au 21 octobre sur la réforme de la politique agricole commune (PAC). Cet accord était attendu après deux ans de négociations démarrées suite à la proposition de réforme de la Commission en 2018.

Initialement prévu pour 2021, la réforme de la PAC **n'entrera en vigueur qu'en 2023**, tant les enjeux sont importants. En effet, la PAC représente l'un des deux principaux postes de dépense de l'Union européenne avec environ 386 milliards d'euros (en euros constant de 2018) pour sept ans selon l'accord trouvé en juillet (soit près du tiers du budget de l'Union européenne) et les positions des États membres peuvent diverger fortement, du fait des caractéristiques de l'agriculture et des pratiques agricoles de chacun.

Afin de pallier à ces divergences, cette PAC accordera davantage d'importance aux spécificités des territoires, grâce notamment à **l'élaboration de « plans nationaux stratégiques »** définissant les interventions et les modalités de mise en œuvre de la PAC pour chaque pays de l'Union européenne. Des plans qui devront, par la suite, être validés par la Commission européenne.

Si cette mise en avant des spécificités n'a pas spécialement été contestée, tout comme la **simplification du système** prévue par cette réforme, les débats se sont en revanche cristallisés sur la question des « écorégimes », un système de primes versées aux agriculteurs pour soutenir les pratiques plus respectueuses de l'environnement et du climat, notamment car bon nombre de pays d'Europe de l'Est craignent de perdre des fonds si leurs agriculteurs ne verdissent pas suffisamment leurs pratiques.

En effet, l'agriculture est aujourd'hui l'une des principales pressions pesant sur l'environnement, comme l'atteste le nouveau rapport de la Commission sur l'état de la nature dans l'UE (voir [p.5](#)). La réforme de la PAC devra permettre une meilleure conciliation entre agriculture et environnement. Les ministres se sont donc entendus sur la part de **20% d'aides directes conditionnées au respect de l'environnement** alors que les eurodéputés avaient proposé le chiffre de 30% et que les ONG militaient pour 40%.

Mais ce taux jugé trop faible n'est pas la seule déception des ONG environnementales au sujet de l'accord. Ces dernières regrettent en effet le manque d'attention accordé à la biodiversité et le **manque d'action sur l'utilisation de pesticides**, malgré l'objectif annoncé dans le cadre du Green Deal de réduire de 50% l'utilisation de ces derniers...

Actualité des politiques environnementales européennes



La GREEN WEEK déprogrammée de début juin s'est tout de même tenue fin octobre (20 au 22) malgré les contraintes COVID et sur l'affichage « A new beginning for people and nature ». Retrouvez les rediffusions de toutes les conférences ainsi que les rapports journaliers et les photos de l'évènement sur le site <https://www.eugreenweek.eu/>



■ **COM(2020)652 du 14 octobre 2020 : Proposition de décision relative à un programme d'action général de l'Union pour l'environnement à l'horizon 2030**

Depuis 1973, en vertu de l'article 192.3 du Traité de l'UE, des programmes d'action généraux pour l'environnement définissent les priorités de l'Union dans les domaines de l'environnement et du climat. Le 7ème programme d'action pour l'environnement (7ème PAE) arrivant à son terme le 31 décembre 2020, la Commission a publié le 14 octobre dernier sa proposition concernant le **8ème PAE qui couvrirait la période allant de 2021 à 2030**.

À la fin du 7ème PAE, celui-ci a été évalué par la Commission et cette évaluation fût plutôt positive. En effet, la Commission a jugé qu'il s'agissait d'un cadre de gouvernance de la politique environnementale qui permettait des actions « plus prévisibles, plus rapides et mieux coordonnées » (Si elle le dit !). Un cadre qui aurait permis à l'UE de « parler d'une seule voix » en matière environnementale, d'anticiper le programme des Nations unies à l'horizon 2030 et qui participerait à l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD). **Les objectifs prioritaires du 7ème PAE et sa vision à long terme « Bien vivre, dans les limites de notre planète » à l'horizon 2050 ont été évalués comme toujours valables.** La Commission a cependant également conclu que les progrès en matière de protection de la nature, de santé et d'intégration des politiques n'étaient pas suffisants.

En atteste le rapport de l'Agence Européenne pour l'Environnement (AEE) sorti en 2019 et intitulé « L'environnement en Europe – État et perspectives 2020 : une analyse au service de la transition vers une Europe durable — SOER 2020 ». Dans ce rapport l'AEE indique que **2020 représente une année charnière** pour répondre aux urgences en matière d'environnement et de climat. **Le pacte vert pour l'Europe**, présenté comme une réponse aux problèmes soulevés dans ce rapport, avait annoncé l'élaboration de ce 8ème PAE et se retrouve inscrit à l'article premier de la proposition : le 8ème PAE « souscrit aux objectifs en matière d'environnement et de climat du pacte vert pour l'Europe et à ses initiatives ».

La vision à long terme (à l'horizon 2050) reste donc identique, elle est réaffirmée à l'article 2 de la proposition. Les objectifs prioritaires, en revanche, passent de neuf à six et concernent dorénavant des thèmes plus généraux :

1. La réduction des émissions de gaz à effet de serre
2. L'adaptation au changement climatique
3. Un modèle de croissance régénérative / L'économie circulaire
4. L'ambition zéro pollution (air, eau, sols, etc.)
5. La protection, préservation et rétablissement de la biodiversité, des écosystèmes et du capital naturel
6. La réduction des pressions liées à la production et à la consommation

Auparavant les trois premiers objectifs étaient thématiques, les trois suivants s'intéressaient au cadre de référence et les trois derniers visaient à répondre aux défis locaux, régionaux et mondiaux. Il n'y a plus cette distinction dans la nouvelle architecture des objectifs mais **un certain nombre de conditions propices à la réalisation des objectifs prioritaires sont énoncées** à l'article 3 de la proposition (des conditions autrefois érigées en objectifs en soi). Parmi ces conditions :

- garantir la mise en œuvre effective de la législation de l'Union en matière d'environnement ;
- intégrer effectivement la durabilité environnementale et climatique dans le Semestre européen ;
- supprimer progressivement les subventions préjudiciables à l'environnement ;
- tirer parti du potentiel des technologies numériques et fondées sur les données ;
- exploiter pleinement les solutions fondées sur la nature et l'innovation sociale.

L'article 4 de la proposition vient ensuite définir le nouveau cadre de suivi pour la Commission, l'AEE et l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) et l'article 5 fixe enfin son évaluation pour 2029.

Si cette proposition de décision n'a donc rien de révolutionnaire et s'inscrit dans la lignée du 7ème PAE, on notera toutefois **une nouvelle architecture autour de six grandes thématiques** (avec l'apparition des notions d'adaptation au changement climatique et de croissance régénérative notamment), une tentative d'**améliorer le cadre de suivi** de ce programme d'action et une volonté d'inscrire ce programme pleinement dans la lignée du Green Deal.

Plus d'infos sur https://ec.europa.eu/environment/strategy/environment-action-programme-2030_en

JO L303 du 17 septembre 2020 : Règlement d'exécution de la Commission sur le mécanisme de financement des énergies renouvelables de l'Union

Le 17 septembre 2020 la Commission a publié au JO son Règlement d'exécution pour le financement des énergies renouvelables (ER), visant à mettre en œuvre un mécanisme de financement des énergies renouvelables afin d'atteindre les 32% d'ER dans le mix énergétique de l'Union d'ici à 2030.

Ce fond pourra être financé par les Etats membres n'ayant pas respecté leurs obligations, mais aussi par l'Union européenne et par des financements privés. Le mécanisme redistribuera ensuite ces fonds sous plusieurs formes : aide à l'investissement de départ, subventions, et/ou prêts.

Un appel à manifestation d'intérêt annuel sera publié afin de recueillir les propositions de projets de production d'énergies renouvelables. Les propositions seront évaluées via un processus concurrentiel. Les critères de sélection seront déterminés chaque année selon les besoins, mais le critère du prix sera déterminant.

Plus d'infos sur https://ec.europa.eu/energy/topics/renewable-energy/eu-renewable-energy-financing-mechanism_en

COM(2020)635 du 15 octobre 2020 : Rapport de la Commission « Etat de conservation de la nature dans l'Union européenne

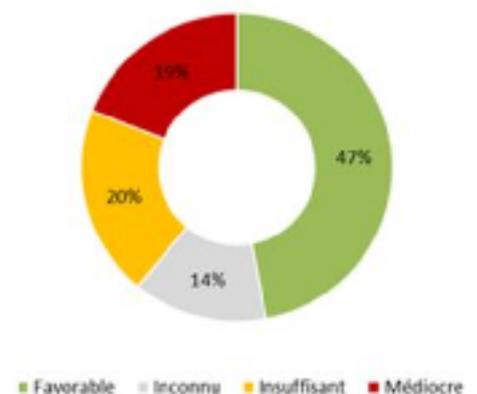
Le 15 octobre dernier, la Commission européenne a publié un rapport sur l'état de conservation de la nature dans l'Union européenne. Il concerne l'état de conservation des espèces et habitats protégés au titre des **directives « Oiseaux » et « Habitats »** et les tendances observées au cours de la période 2013-2018. En effet, les États membres sont tenus de rendre à la Commission, tous les 6 ans, une évaluation des progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs de ces deux directives qui sous-tendent le réseau Natura 2000 et qui protègent au total plus 460 espèces d'oiseaux sauvages, 233 habitats ainsi que plus de 1400 autres espèces. Ce rapport, « le plus important et le plus complet réalisé sur l'état de conservation de la nature en Europe » selon la Commission, est donc le **fruit de la collecte de données auprès des 27 États membres** et du Royaume-Uni.

Concernant les populations d'oiseaux, on constate une dégradation de la situation par rapport à 2015 : la proportion d'espèces dont l'état de la population est considéré comme « insuffisant » et « médiocre » est passée de 32 à 39%. Près d'un tiers (30%) des espèces nicheuses évaluées restent sur le déclin à court terme. Le constat est encore pire pour l'état de conservation des habitats : **81% des habitats protégés par la directive « Habitats » ont un état de conservation jugé « insuffisant » et « médiocre »**. Parmi ces habitats, on peut observer une tendance à l'amélioration pour 9% d'entre eux alors que 36% enregistrent une dégradation continue. Pour les espèces autres que les oiseaux, les résultats diffèrent selon les groupes : les reptiles et les plantes vasculaires ont la plus forte proportion d'espèces à l'état de conservation favorable (respectivement 36 et 40%), tandis que les mollusques et les poissons ont le plus inquiétant constat avec 30% d'évaluations « médiocre ». Au total, 35 % des espèces affichent une tendance à la dégradation et 6 % une tendance à l'amélioration.

On reste très **loin des objectifs fixés en 2010** dans la « Stratégie en faveur de la biodiversité à l'horizon 2020 » et les données communiquées en 2019 confirment de nouveau cette dynamique négative : la proportion d'espèces et d'habitats enregistrant des tendances à la détérioration est passée de 20 à 23 % pour les oiseaux, de 22 à 26 % pour les espèces autres que les oiseaux et de 30 à 32 % pour les habitats.

Il faut toutefois nuancer cet échec : l'état de conservation évolue lentement et peut occulter des différences entre les États membres. Le rapport évoque les exemples inspirants de réussite obtenus grâce à des actions ciblées, souvent soutenues par des initiatives au titre du programme LIFE et note également des progrès en matière de qualité des données transmises par les États membres.

Etat des populations d'oiseaux



Les principales causes de ce déclin de la biodiversité ont été analysées par les États membres qui ont utilisé une liste de 203 pressions réparties en 15 catégories. **Les pressions les plus importantes proviennent de l'agriculture**, avec son intensification et l'abandon de l'agriculture extensive notamment, **de la modification des régimes hydrologiques, de l'urbanisation, de la pollution ou encore des espèces invasives**. On peut également constater que certains facteurs ont un impact plus important selon les groupes d'habitats ou d'espèces : les activités d'exploitation forestière ont un impact très important sur les espèces d'arthropodes, les mammifères et les plantes non vasculaires tandis que l'exploitation des espèces (tir ou abattage illégal et chasse) constitue la plus grande menace sur les oiseaux hivernants et de passage avec des prises de chasse annuelles s'élevant à près de 52 millions d'oiseaux.

Concernant les mesures de conservation qui ont été prises sur les sites Natura 2000, elles visent avant tout à maintenir l'état de conservation des espèces et habitats et très peu à le rétablir (moins de 20%). La Commission regrette cet état de fait car il est très **important d'améliorer l'état des zones existantes et de (re)créer des habitats** afin d'atteindre des superficies suffisamment grandes pour assurer ses fonctions. Il faudrait qu'au moins 11 000 km² d'habitats visés à l'annexe I soient (re)créés pour compléter la superficie existante afin de garantir la viabilité à long terme de tous les types d'habitats. Si on constate une extension significative du réseau Natura 2000 et du nombre de sites dotés de plans de gestion, **le réseau a cependant peiné à prouver son efficacité** pour améliorer l'état de conservation des habitats et espèces qu'il couvre à cause d'un important déficit de mise en œuvre. Le rapport appelle donc à un changement radical afin de permettre un rétablissement de la biodiversité d'ici à 2030, un rétablissement prévu par la nouvelle stratégie en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 (présentée dans [la lettre 86](#)).

Plus d'infos sur https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_1920

■ **Stratégie pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques - Vers un environnement exempt de substances toxiques**

Comme annoncé dans le Pacte vert pour l'Europe en décembre dernier, la Commission a présenté le 14 octobre une stratégie pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques (COM(2020)667). Elle constitue l'un des huit axes thématiques du Green Deal, à savoir « Une ambition 'zéro pollution' pour un environnement sans substances toxiques ».

La communication de la Commission part du constat de l'**omniprésence des substances chimiques** dans la vie quotidienne des Européens et de leur rôle central dans de nombreuses activités économiques, alors que ces mêmes substances peuvent avoir des **effets néfastes sur la santé** (causes de cancer et de vulnérabilité aux maladies) et **l'environnement** (avec un impact sur le changement climatique, la dégradation des écosystèmes et la perte de biodiversité).

Malgré un cadre réglementaire européen d'ores et déjà très étendu et exigeant – les règlements REACH (Substances chimiques et toxicité) et CLP (Classification, Labelling and Packaging) – il semble nécessaire de développer une vision à long terme afin de **favoriser des produits chimiques sûrs et durables, de leur production à leur fin de vie**. Cette stratégie comporte ainsi un double objectif de protection de la santé et de l'environnement, et d'encouragement de l'innovation.

Les principaux axes de mise en œuvre de la stratégie sont les suivants :

1. Innover pour des produits chimiques sûrs et durables dans l'UE

- a. Dès la conception : la stratégie prévoit ainsi un soutien politique et financier renforcé aux acteurs de cette innovation, notamment les PME, via entre autres le soutien des programmes Horizon Europe et LIFE, ainsi que de la politique de cohésion de l'UE.
- b. Des produits sûrs et des cycles de matériaux non toxiques : dans une logique de complémentarité avec le plan d'action en faveur de l'économie circulaire (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1583933814386&uri=COM:2020:98:FIN>), la stratégie aborde la problématique de la présence de substances préoccupantes dans les produits recyclés, et de la nécessité d'une réglementation spécifique sur ce point afin d'aboutir à un marché performant pour les matières premières secondaires.
- c. Verdir et numériser la fabrication des produits chimiques : la stratégie insiste notamment sur l'efficacité énergétique des procédés de production, en s'appuyant par exemple sur l'hydrogène renouvelable et le biométhane, sur les technologies numériques, mais aussi sur les innovations au niveau des modèles d'en-

treprise, en mentionnant notamment l'approche basée sur les produits chimiques en tant que services ou le modèle d'entreprise axé sur les résultats.

- d. Renforcer « l'autonomie stratégique ouverte » de l'UE : ici la Commission tire les leçons de la pandémie de Covid-19 et aborde la question de la résilience de l'UE face aux ruptures d'approvisionnement. Elle prévoit un recensement des dépendances et chaînes de valeur stratégiques et la promotion de la collaboration interrégionale au long de ces chaînes de valeur.

2. Un cadre juridique de l'Union renforcé pour répondre aux préoccupations liées à l'environnement et à la santé : la stratégie prévoit un renforcement des règlements REACH et CLP et le développement d'approches cohérentes pour évaluer et gérer les produits chimiques.

- a. Protéger les consommateurs, les groupes vulnérables et les travailleurs contre les produits chimiques les plus nocifs : extension de l'approche générique de la gestion des risques afin que les produits de consommation ne contiennent pas de substances chimiques néfastes ainsi que des actions particulières pour les perturbateurs endocriniens.
- b. Protéger les personnes et l'environnement contre les effets de combinaison des substances chimiques : ici la stratégie vise à ce que l'effet de combinaison des mélanges chimiques (y compris non intentionnels, pour lesquels il n'existe pas aujourd'hui d'exigences particulières) soit dûment pris en compte, via notamment le règlement REACH.
- c. Vers le degré zéro de pollution chimique de l'environnement : pour cela la Commission propose entre autres d'intégrer dans le règlement CLP de nouveaux critères pour tenir compte de la toxicité pour l'environnement ainsi que de la persistance, de la mobilité et de la bioaccumulation dans l'environnement. La stratégie comporte également des actions particulières pour les substances per et polyfluoroalkylées (PFAS), avec notamment l'interdiction de tous les PFAS dans les mousses extinctrices (sauf si leur usage est considéré comme « essentiel pour la société »).

3. Simplifier et consolider le cadre juridique

- a. Une substance, une évaluation : afin de rendre les évaluations plus simples et plus transparentes, la Commission vise ici la transition vers une approche de réglementation par groupes de substances présentant des similitudes structurelles ou fonctionnelles, avec une définition et une classification des substances harmonisée.
- b. Tolérance zéro pour la non-conformité : avec un renforcement des exigences sur la conformité des dossiers d'enregistrement des substances et davantage de contrôles.

4. Une base de connaissances complète sur les substances chimiques

- a. Amélioration de la disponibilité des données sur les substances chimiques : par l'extension de l'obligation d'enregistrement dans le cadre du règlement REACH et l'introduction d'exigences d'information concernant l'empreinte environnementale des substances ou encore le potentiel cancérigène de la substance en question.
- b. Une interface sciences chimiques-politique renforcée : avec notamment la promotion de la recherche et de la bio-surveillance afin de comprendre et prévenir les risques liés aux substances chimiques, et de se passer d'essais sur les animaux.

5. Montrer l'exemple pour parvenir à une bonne gestion mondiale des produits chimiques : via l'action de l'Union européenne dans les instances internationales et dans le cadre de sa coopération avec les pays tiers.

- a. Renforcer les normes internationales
- b. Promouvoir les normes de sécurité et de durabilité en dehors de l'UE

Pour en savoir plus : https://ec.europa.eu/environment/strategy/chemicals-strategy_en

L'organigramme de la DG Environnement de la Commission change de direction et s'affiche en mode trombinoscope. Daniel Caleja-Crespo cède sa place à la Direction de la DG ENV (il dirige maintenant le service juridique de la Commis-

sion) à Florika Fink-Hooijer avec comme assistants Ewa Malz, Luis Planas-Herrera et Rasa Catillon et toujours Joanna Drake comme DG adjointe.

Seul changement au niveau des Unités, Silvia Bartolini prend la direction de l'Unité C2 (Marine Environment & Water Industry).

Retrouver le nouvel organigramme disponible en version trombinoscope (mais sans les directeurs adjoints) sur https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/org_env_en.pdf

Mouvements dans les différentes Directions de la Commission européenne



■ Le « European Green Deal Call »

Attendu depuis l'annonce du Green Deal en décembre dernier, la Commission européenne a enfin publié son appel à projets « spécial Green Deal » le 18 septembre dernier. Cet appel, **doté d'un milliard d'euros de budget, est axé sur les projets ayant un impact concret** sur l'environnement et le climat. Il sera le dernier du programme Horizon 2020. Pour plus d'informations sur cet appel (modalités de candidature, topics et budgets respectifs, liens utiles, etc.), **l'équipe d'Enviropea a réalisé une note spéciale à destination de ses adhérents**. N'hésitez pas à nous écrire sur contact@enviropea.com pour toute question sur l'adhésion !

Vous trouverez également plus d'informations sur cet appel sur le [site de la Commission européenne](#).

Actualités des financements européens et nationaux



■ Programme Horizon Europe (petit lexique préliminaire)

Le programme Horizon Europe, successeur du programme Horizon 2020, est le futur programme de Recherche & Innovation de l'Union européenne pour la période 2021-2027. A l'occasion du renouvellement de ce programme phare de l'Union, certaines nouveautés du programme ont fait leur apparition et sont d'ores et déjà connues.

Les grandes lignes du programme seront définies pour sept ans dans le futur règlement. Les priorités pour les quatre premières années de mise en œuvre (2021-2024) seront fixées dans le **Strategic plan qui définira des Key Strategic Orientations (KSO)** et des « Expected impacts » qui permettront de suivre l'accomplissement des objectifs du programme au fil du temps. **Les programmes de travail (WP) des clusters** (anciennement défis sociétaux) seront publiés pour deux ans et ils **devront répondre à ces priorités politiques**. Dans le domaine de l'environnement, les défis sociétaux 2 (sécurité alimentaire, bioéconomie) et 5 (climat, environnement, matière premières) fusionneront notamment pour devenir le Cluster 6 « alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement ».

Les priorités de chacun de ces « Clusters » seront donc définies dans des « Work Programmes » valables deux ans et structurés autour de « destinations » (sept pour le cluster 6), elles-mêmes potentiellement divisées en sous-sections,

Le plan stratégique oriente le programme de travail



Caractéristiques principales

Participation précoce et échanges approfondis avec les États membres
Échanges approfondis avec le Parlement européen
Consultations des parties prenantes et du grand public

dans lesquels les « topics » des appels à propositions viendront s’inscrire. Les topics seront plus succincts et moins précis que dans le programme Horizon 2020 et il n’y aura pas de sous-topics ou de topics pluriannuels comme cela put être le cas dans l’appel Green Deal.

L’une des autres nouveautés est la « rationalisation des partenariats » avec 3 types de partenariats prédéfinis : les partenariats coprogrammés, les partenariats cofinancés et les partenariats institutionnalisés (voir tableau ci-dessous pour plus de détails). Les principales caractéristiques de ces partenariats sont une architecture simple, une « approche cohérente fondée sur le cycle de vie » et une orientation stratégique. Nous aurons l’occasion de revenir en détail sur ces éléments dans la prochaine lettre d’Enviropea.



Enfin, l’une des nouveautés majeures d’Horizon Europe est la mise en place de missions transversales qui feront l’objet d’appels spécifiques. Ces appels représenteront un maximum de 10% du pilier 2 « Global Challenges and European Industrial Competitiveness » (le pilier comprenant les six « Cluster ») et viseront à résoudre de grandes problématiques actuelles, de manière globale.

Ces cinq missions sont :

1. Adaptation au changement climatique
2. Santé des océans, des mers ainsi que des eaux côtières et continentales
3. Cancer
4. Villes intelligentes et neutres en carbone
5. Santé des sols et alimentation



Plus d’infos sur https://ec.europa.eu/info/horizon-europe_en#implementing-horizon-europe-strategic-planning

■ **Focus sur la mission « 100 villes neutres climatiquement d’ici 2030 »**

La thématique des villes climatiquement neutres et intelligentes est aujourd’hui jugée prioritaire par la Commission pour atteindre les objectifs fixés par l’Accord de Paris, et notamment celui d’atteindre la neutralité climatique d’ici à

2050. En effet, 75% de la population européenne vit en ville, une proportion qui pourrait atteindre les 85% d'ici à 2030, et ces dernières concentrent une part importante des émissions de gaz à effet de serre.

Cette mission viserait donc à **développer une centaine de villes pilotes en revoyant le fonctionnement des villes de manière systémique**, en développant une nouvelle gouvernance, et en impliquant réellement les citoyens dans la création et la mise en œuvre de cette nouvelle gouvernance.

Estimation du coût de la mission : pour une centaine de villes « moyennes » il faudrait un budget d'environ 100 milliards. La contribution d'un programme comme Horizon Europe ne peut donc pas suffire à elle seule. La mission se propose d'**accompagner les villes, selon 3 niveaux de préparation**, en s'adaptant à leurs besoins (identification de sources de financement, formation d'un partenariat fort, etc.). Pour les villes les plus avancées, la signature d'un « Climate City Contract » impliquant les autorités locales, nationales et européennes sera proposé, afin d'aider les villes à trouver les financements nécessaires à la mise en œuvre de leur projet.

Cette potentielle future mission est **préparée par le topic 1.2 de l'appel Green Deal** « Vers des villes climatiquement neutres et socialement innovantes », qui vise la création d'une plateforme, un guichet unique, permettant d'assister les villes désireuses de se transformer. Cet appel a pour but de constituer une équipe aux compétences multiples afin d'assister à la fois les 100 villes lauréates de la mission, mais également toutes les villes souhaitant s'adapter au changement climatique.

Plus d'infos sur : <https://www.horizon2020.gouv.fr/cid153294/mission-villes-neutres-pour-le-climat-et-intelligentes.html>

En France...

■ **Les appels à projet de l'ADEME**

L'ADEME, désormais Agence de la Transition écologique, a lancé récemment un certain nombre d'appels à projets couvrant une grande variété de thématiques :

Dans le cadre de la Stratégie nationale hydrogène publiée le 8 septembre, deux premiers appels à projet :

1. « Ecosystèmes territoriaux hydrogène » : cet appel à projets vise des entreprises, collectivités ou consortiums souhaitant investir dans des écosystèmes qui associent infrastructures de production, de distribution d'hydrogène, et usages de l'hydrogène.

Date limite de dépôt des dossiers : 17 décembre 2020, 16 mars 2021, 14 septembre 2021.

Nature des aides : subventions aux investissements

25% à 45% des surcoûts pour la production / distribution + 10% si EnR

35% à 55% des surcoûts pour les usages mobilités et stationnaire

Lien : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201013/ecosysh22020-165>

2. « Briques technologiques et démonstrateurs hydrogène » : cet appel à projets vise quant à lui des entreprises menant des travaux d'innovation qui visent à développer ou améliorer les composants et systèmes liés à la production, au transport d'hydrogène et à ses usages.

Date limite de dépôt des dossiers : 31 décembre 2022.

Nature des aides : mix de subventions et avances remboursables, dépendant de la nature du projet et de la taille de l'entreprise, pour des projets ayant un budget minimum de 2 millions d'euros

Lien : https://appelsaprojets.ademe.fr/appel/DMA/pub/apw_description.aspx?tk=6B19D02738691D5FC92FAD7D-C0805A76F42A2B2F



Deux autres appels à projets ont été ouverts dans le cadre des Investissements d'Avenir :

1. « Démonstrateurs de solutions industrielles pour l'écoconception et le recyclage des textiles et chaussures et accessoires de mode ».

Cet appel à projets vise :

- Le développement d'une filière française de recyclage.
- Le recours accru à de nouvelles matières premières à moindre impact environnemental (notamment recyclées ou biosourcées).

- Le développement de nouveaux modes de production automatisés, agiles et adaptables.

Date limite de dépôt des dossiers : 30 novembre 2020 et 30 avril 2021.

Nature des aides : mix de subventions et avances remboursables, dépendant de la nature du projet et de la taille de l'entreprise, pour des projets ayant un budget minimum de 1 millions d'euros

Lien : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20200908/aaptlc2020-85>

2. « Démonstrateurs de solutions pour le développement de la compétitivité de la filière méthanisation » : cet appel vise à faire émerger des solutions industrielles innovantes, qu'elles soient technologiques, organisationnelles, conceptuelles, de services ou encore financières, dans la filière méthanisation.

Date limite de dépôt des dossiers : 11 janvier 2021 et 28 mai 2021.

Nature des aides : mix de subventions et avances remboursables, dépendant de la nature du projet et de la taille de l'entreprise, pour des projets ayant un budget minimum de 1 millions d'euros

Lien : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20200930/aap-metha2020-113>

Enfin l'ADEME lance son 5ème appel à projets « **Energie CSR** » afin d'encourager le développement de la production et de la valorisation des Combustibles Solides de Récupération en substitution d'énergies fossiles

Date limite de dépôt des dossiers : 14 janvier 2021 à 11h et 14 octobre 2021.

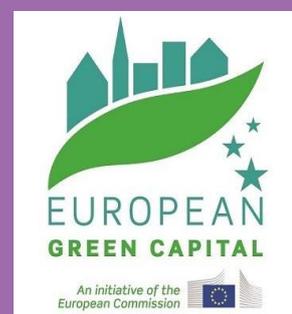
Nature des aides : aides publiques à l'investissement, avec une intensité maximale de l'aide prévue entre 45% (pour les grandes entreprises) et 65% (pour les petites entreprises)

Lien : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201020/energiecsr2020-144>

Projets européens



Félicitations à la ville de Grenoble sacrée Capitale verte européenne 2022 le 8 octobre dernier ! La cérémonie s'est tenue à Lisbonne avec cependant, en raison du contexte sanitaire, des candidats tenus de passer leur oral à distance... Le jury a apprécié son approche pionnière en matière de gestion du climat et sa vision innovante de démocratie participative. C'est la seconde fois qu'une ville française remporte ce prix après Nantes, Capitale verte européenne 2013. Nous adressons également nos félicitations aux trois autres villes finalistes (Dijon, Tallinn et Turin) qui ont également intégré le réseau de la capitale verte européenne pour partager les meilleures pratiques et motiver d'autres villes.



LIFE 2020

Cette année, en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19, le dépôt des projets LIFE du sous-programme Climat (propositions complètes en une étape) avait été repoussé d'un mois, avec une date limite fixée au 6 octobre dernier. Cela n'a pas découragé les porteurs de projet, plus nombreux cette année que lors des appels à projet précédents :

258 propositions ont été déposées, soit une augmentation de 55% par rapport à l'appel 2019. Résultats attendus en mars 2021.

■ **Les premiers résultats de l'appel LIFE 2019**

Les résultats de l'appel 2019 sont désormais tombés... D'après les informations que nous avons recueillies auprès des porteurs de projet, 4 projets du sous-programme « Environnement » et 3 projets du sous-programme « Climat » devraient être retenus, parmi eux le projet Eau & Climat préparé par l'Office International de l'Eau ou le projet Dordogne Valley de l'établissement public EPIDOR... plus d'informations sur les projets retenus dans la prochaine lettre !



■ **Les sites web des projets LIFE 2017 et 2018**

Les projets LIFE retenus lors des appels 2017 et 2018 sont maintenant en phase de mise en œuvre et ont pour la plupart mis en ligne leurs sites web. Voilà les principaux sites sur lesquels vous pourrez suivre ces déroulements et les résultats de ces projets :

LIFE 2018

- LIFE (Climat) Ecotravid de la société CLS : <https://ecotravid.eu/>
- LIFE (Climat) Green Heart de Toulouse Métropole : www.toulouse-metropole.fr/projets/grand-parc-garonne/life-green-heart
- LIFE (Climat) Adapt'Island du Grand Port de Guadeloupe : <https://guadeloupe-portcaraibes.com/adaptisland-fonder-ladaptation-changement-climatique-solutions-inspirees-de-nature/>
- LIFE (Climat) Grid Solutions de General Electric (Grid Solutions) : www.gegridsolutions.com/press/gepress/g3-eu-life-funding.htm
- LIFE (Climat) LIFESF6FREE de Schneider Electric SAS : <https://www.se.com/ww/en/work/products/medium-voltage-switchgear-and-energy-automation/r-and-d-projects/lifesf6free.jsp>
- LIFE (Ressources) SoliFoodWaste de HTC : <https://life-solifoodwaste.eu>
- LIFE (Ressources) MACLEAN de la société SAFRAN : www.safran-helicopter-engines.com/fr/media/maclean-une-alternative-ecologique-pour-le-nettoyage-des-pieces-de-moteur-20200622
- LIFE (Ressources) PIAQUO (pollution sonore marine) de Naval group : <http://life-piaquo.eu>
- LIFE (Gouvernance) NaturArmy du Ministère des Armées : <https://reseau-cen.org/fr/les-programmes/life-natur-army>
- LIFE (Nature) Valbonne du Ministère des Armées : <http://lifeterrainsmilitaires.fr/index.php/fr/>
- LIFE (Nature) AnthroPofens du CEN Picardie : <http://life-anthropofens.fr/>

LIFE 2017

- LIFE NATURADAPT (Climat) de Réserves Naturelles de France : www.reserves-naturelles.org/projet-life-natur-adapt
- LIFE (Ressources) AGESCIC de Naval group : www.life-agescic.eu/
- LIFE (Ressources) SMART INAIR de la société In'Air Solutions : www.life-smartinair.eu/
- LIFE (Ressources) Adsorb de la Ville de Paris : www.paris.fr/pages/projet-life-adsorb-6778
- LIFE (Nature) Avaloirs du PNR Normandie Maine : www.parc-naturel-normandie-maine.fr/projet-life-avaloirs.html
- LIFE SALINA (Nature) de Cap Atlantique : www.life-sallina.com/
- LIFE Oxiura (Nature) de l'OFB : <https://ofb.gouv.fr/life-oxiura>
- LIFE BiodivOM (Nature) de la LPO : <https://www.lifebiodivom.fr>

Retrouver tous les projets LIFE européens sur la data base LIFE : <https://ec.europa.eu/environment/life/project/Projects/index.cfm>

Une liste des projets LIFE français avec les coordonnées des contacts et des sites web est disponible sur notre site internet à l'adresse <http://www.enviropea.com/autres-financements-europeens/life/>

■ Retour sur les résultats des projets intégrés français

Les projets LIFE intégrés, une nouveauté de la programmation 2014-2020, sont des projets LIFE d'envergure ayant pour objectif de mettre en application des plans/stratégies de l'UE en matière d'environnement et d'action pour le climat. Dans ces projets, l'accent est porté sur l'importante mobilisation de parties prenantes et sur l'effet levier permis par le programme LIFE afin de financer des activités complémentaires.

En 2016, le projet MarHa (Habitats marins) de l'Office Français de la Biodiversité a été accepté dans le sous-programme Nature et Smart Waste (économie circulaire) de la Région PACA (Grand Sud) sur la thématique des déchets. Plus d'infos sur www.life-marha.fr/ et www.lifeipsmartwaste.eu/

En 2018, deux projets intégrés français dans le sous-programme Climat ont été financés : le projet ARTISAN de l'OFB et le projet Finance Clim'Act de l'ADEME.

Plus d'infos sur <https://ofb.gouv.fr/le-projet-life-integre-artisan> et <https://finance-climact.fr/>

En 2019, c'est la région Pays de la Loire qui a vu son projet LIFE intégré Revers'Eau accepté par la Commission européenne dans la thématique de la gestion de l'eau.

En 2020 enfin, les porteurs de projets avaient jusqu'au 6 octobre pour soumettre leurs concept-notes. Les projets retenus lors de cette première étape en seront informés en novembre pour un dépôt de proposition complète en mars 2021.

Et dans cette lettre 87, une nouvelle rubrique...

■ Le projet LIFE du trimestre : LIFE Anthropofens du CEN Hauts de France

Le projet LIFE Anthropofens qui vise à protéger les tourbières du Nord de la France et de Belgique a commencé en novembre dernier. Il s'agit d'un vaste plan d'actions étalé sur 6 ans, regroupant 10 structures des Hauts-de-France (le Conservatoire d'Espaces Naturels Picardie coordonnateur – devenu le CEN Hauts de France, CD de l'Oise, Conservatoire du Littoral, fédération des CEN, PNR Scarpe-Escaut, SM Baie de Somme et le SM Oise Aronde) et de Wallonie (l'association Natagora), pour **un budget total de 18,7 M€** et une aide LIFE de plus de 11,2 M€. Il s'agit du projet LIFE le plus important financé en France !

Ce projet a été présenté une première fois à l'appel LIFE 2016 (sous le titre Alkaline Fens et pour un budget de 11,5 M€) puis une seconde fois à l'appel LIFE 2018. Lors de ce second dépôt, il a été **accompagné doublement par Environpea** grâce à une aide régionale pour sa préparation dans le cadre du FRAPPE (fonds régional d'aide aux porteurs de projets européens) et grâce à la mission d'assistance mise en place par le Ministère de la Transition écologique. Cette proposition a obtenu des notes fortement améliorées, notamment sur les critères de cohérence technique et de plus-value européenne, qui lui ont permis d'être financée.

Ce **vaste plan de restauration des marais tourbeux** (480 hectares sur 13 sites) permettra à ces milieux d'assurer de nouveau leurs nombreux services écosystémiques : puits de carbone, lutte contre les inondations en période de crues, support à la reproduction et refuges de nombreuses espèces de faune et flore.

Les **actions de restauration représentent 66% du budget** du fait des délicates conditions d'intervention. Par ailleurs de nombreuses autres actions seront réalisées : études préalables, suivi scientifique, maîtrise foncière (5,6% du budget) et d'usage, plan de gestion et même partage d'expérience et de connaissances à l'échelle européenne !

Plus d'infos sur <http://life-anthropofens.fr/> et sur la page Facebook <https://www.facebook.com/LIFE.Anthropofens/>
Contact : Matthieu James, coordinateur LIFE Anthropofens, m.james@cen-hautsdefrance.org



■ **Les Layman's reports des projets terminés**

Les Layman's reports (ou « rapports de vulgarisation ») sont un aspect obligatoire et important de la stratégie de communication d'un projet LIFE. En quelques pages visuelles, ils doivent permettre de présenter le projet, son partenariat, ses actions et ses résultats au plus grand nombre. Cette approche pédagogique a pour but non seulement de faire connaître le projet, mais également sa place dans la mise en œuvre des politiques européennes.

Pour aider les porteurs de projet, la Commission a publié une [boîte à outils](#) pour la communication, mais également [des exemples de bons rapports de vulgarisation](#).

Les bonnes pratiques à en retirer sont d'utiliser des représentations graphiques, des images et infographies (comme le projet belge [Atmosys](#), l'anglais [Future Scapes](#), le portugais [Safe Islands for Seabirds](#) et l'espagnol [Greening books](#)), de le rédiger en plusieurs langues de façon très visuelle (comme celui de [Corredores Oso](#)), d'utiliser des cartes (comme [Pisces](#) (UK)) et de le rédiger clairement, en n'hésitant pas à jouer avec la typographie- mise en gras, tirets, etc. comme le projet LIFE+ [Save the Raptors](#) (BG).

Pour des exemples de Layman's report de projets français récents :

- le projet [Herby](#) – Pâturage tournant dynamique : [ici](#)

- le projet [Clim'Foot](#) - Mettre en œuvre des politiques publiques pour calculer et réduire l'empreinte carbone des organisations : [ici](#)

- le projet [FORECCAsT](#) - Forêt : Adaptation au changement climatique : [ici](#)

■ **Les LIFE awards**

Le 21 octobre dernier, lors de la **EU Green Week**, la Commission européenne a organisé la 14^{ème} cérémonie des LIFE awards 2020 en ligne et sur un **mode interactif** afin de pallier le contexte sanitaire : au programme de la cérémonie des vidéos de présentation des projets finalistes, des sondages et un quizz pour tester les connaissances des spectateurs en matière d'environnement.

Ces prix récompensent tous les ans **les projets LIFE les plus innovants, les plus inspirants et les plus efficaces** dans trois catégories : action en faveur du climat, environnement et protection de la nature.

Cette année, le jury était composé de David Sassoli (Président du Parlement européen), Ambroise Fayolle (Vice-président de la Banque Européenne d'Investissement), Luciana Miu (chercheuse à l'Imperial College of London), Joanna Drake (Directrice générale adjointe à la DG Environnement de la Commission européenne) et Angelo Salsi (Chef de l'unité LIFE à l'EASME). Ils ont remis respectivement un award à chacun des projets suivants :

- Dans la catégorie « Nature », le projet bulgare **LIFE DINAPT BEAR** a été récompensé pour son action en faveur de la coexistence entre l'homme et l'ours dans les montagnes Dinariques et les Alpes.
Pour plus d'infos : <https://dinalpbear.eu/home-page-1/>
- Dans la catégorie « Environnement », c'est le projet slovène **FLAW4LIFE** qui a été récompensé pour sa lutte contre le gaspillage alimentaire via la création d'un marché alternatif pour les fruits et légumes moches et pour les importants bénéfices socioéconomiques liés au projet. Ce projet est également lauréat du prix des citoyens européens avec près de 2000 votes.
Pour plus d'infos : <https://www.flaw4life.com/>
- Dans la catégorie « Climat » enfin, le projet **FIRELIFE** a remporté l'Award pour la réduction des feux de forêts qu'il a permis en Hongrie et la mobilisation importante qu'il a su provoquer parmi la population et un large nombre de parties prenantes.
Pour plus d'infos : <http://erdotuz.hu/mainpage/>
- Un prix « d'adaptation à la Covid-19 » a spécialement été attribué cette année. Une vingtaine de projets qui ont su particulièrement s'adapter et réagir à la crise sanitaire ont été remerciés et c'est le projet **PREPAIR** qui a été récompensé pour sa contribution positive à une meilleure compréhension de l'impact de la pandémie COVID19 par l'analyse de la qualité de l'air lors des mesures de confinement. Plus d'infos : <https://www.lifeprepare.eu/?lang=en>



■ **Les Natura 2000 awards**

Le prix Natura 2000 (« Natura 2000 Awards ») est un prix européen qui récompense l'**excellence dans la gestion des sites Natura 2000 et les réalisations en matière de conservation**, en mettant en évidence la valeur ajoutée du réseau pour les économies locales et en sensibilisant davantage le public au précieux patrimoine naturel de l'Europe.

Il comporte **cinq catégories** (conservation, bénéfiques socio-économiques, communication, conciliation des intérêts / perceptions, et coopération et mise en réseau transfrontalières) auxquelles s'ajoutent le prix du citoyen Natura 2000 européen qui récompense le finaliste préféré du public.

En raison des restrictions imposées par la pandémie actuelle, la cérémonie du prix Natura 2020 a eu lieu le 14 octobre sous un format hybride, avec la présence du Commissaire européen chargé de l'environnement, des océans et de la pêche, Virginijus Sinkevičius et du jury au Berlaymont à Bruxelles, et les 27 finalistes de toute l'Europe par liaison vidéo.

Les six gagnants annoncés sont les suivants :

- Le gagnant de la catégorie Conservation : « **Utilisation des inventaires sous-marins pour la conservation des zones marines en Finlande** » menée par le Ministère de l'Environnement et l'Institut Finlandais de l'Environnement (SYKE).
- Le gagnant de la catégorie Communication : « **Eau la la !!! Des éco-conseils pour la mer et le littoral** » mis en œuvre par Lannion-Trégor Communauté, Guingamp-Paimpol Agglomération et PETR du Pays de Guingamp.
- Le gagnant de la catégorie Bénéfiques sociaux-économiques : « **Pro-Biodiversidad : les bergers comme conservateurs de la biodiversité dans Natura 2000** », Espagne, dirigé par la Fundación para la Conservación del Quebrantahuesos.
- Le gagnant de la catégorie Reconciliation des intérêts / Perceptions : « **Dix clés pour la copropriété des projets de nature** », mise en œuvre en Belgique par l'Agence pour la nature et la forêt, De Vlaamse Waterweg, la municipalité de Kruibeke et vzw Kruibeeks Natuurbehoud.
- Le gagnant de la catégorie Coopération et réseaux transfrontaliers : « **Efforts conjoints pour des réseaux de transport sûrs et respectueux de la vie sauvage dans les Carpates** », menés par l'Agence de conservation de la nature de la République tchèque, avec des partenaires en Roumanie, en Autriche, en Hongrie, en République tchèque, en Slovaquie et en Ukraine.
- Et le gagnant du Prix des citoyens européens, voté par le public : « **Partenariat pour la protection des forêts anciennes bulgares dans le cadre de Natura 2000** », mené par l'Agence exécutive des forêts (AEF), le ministère de l'agriculture, de l'alimentation et des forêts de Bulgarie, le WWF Bulgarie, l'Association des parcs de Bulgarie et la Société de la faune des Balkans.+

Pour regarder la rediffusion de la cérémonie et avoir plus de détails sur le concours : https://ec.europa.eu/info/events/european-natura-2000-award-ceremony-2020_en



Biodiversité et nature based solutions : les publications de CDC Biodiversité et Nature 2050

<https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/d7e8f4d4-c577-11ea-b3a4-01aa75ed71a1>

Brochures LIFE :

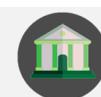
- Ready, steady, green ! LIFE helps farming and forestry adapt to climate change
- Together for Biodiversity

Et les 4 pages et factsheets LIFE

- Cherishing nature's services
- Peatlands (tourbières) for LIFE
- Protecting Europe's threatened invertebrates
- LIFE and urban resilience

Documents à retrouver sur : <https://ec.europa.eu/easme/en/section/life/life-programme-publications>

Textes réglementaires



■ JO (JOUE séries L et C)

JO L325 du 2 octobre 2020 : Rapports spécial 20/2020 et 21/2020 de la Cour européenne des comptes intitulés « Lutte contre la pauvreté des enfants – le soutien de la Commission doit être mieux ciblé » et « Contrôle des aides d'Etat en faveur des institutions financières dans l'UE : un bilan de qualité s'impose ».

JO L303 du 17 septembre 2020 : Règlement d'exécution de la Commission sur le mécanisme de financement des énergies renouvelables de l'Union

JO C227 du 10 juillet 2020 : Rapport spécial n°15/2020 de la Cour des comptes européenne « Protection des pollinisateurs sauvages dans l'UE – les initiatives de la Commission n'ont pas porté leurs fruits ».

■ COM, SWD (staff working document) et JOIN (à retrouver sur <https://eur-lex.europa.eu/collection/eu-law/pre-acts.html>)

COM(2020)690 du 19 octobre 2020 : Programme de travail de la Commission pour 2021 intitulé (fort peu modestement) : « Une Union pleine de vitalité dans un monde fragile » et sous-titré « Réparer le monde d'aujourd'hui en façonnant le monde de demain ». Les 6 grandes ambitions affichées sont (sans surprise) le pacte vert pour l'Europe, une Europe adaptée à l'ère du numérique, une économie au service des personnes, une Europe plus forte sur la scène internationale, promotion de notre mode de vie européen et un nouvel élan pour la démocratie européenne. Une Europe fière d'elle-même mais qu'il faut tout de même améliorer.

COM(2020)635 du 15 octobre 2020 : Rapport de la Commission « Etat de conservation de la nature dans l'Union européenne – Rapport relatif à l'état de conservation des espèces et habitats protégés au titre des Directives « Oiseaux » et « Habitats » et tendances observées au cours de la période 2013-2018 ».

COM(2020)652 du 14 octobre 2020 : Proposition de décision relative à un programme d'action général de l'Union pour l'environnement à l'horizon 2030. Ce programme devrait constituer le 8ème programme d'action de l'environnement de l'UE (le 7ème expirant le 31 décembre 2020).

COM(2020)62 du 14 octobre 2020 : Communication intitulée : « Une vague de rénovations pour l'Europe : verdir nos bâtiments, créer des emplois et améliorer la qualité de vie ».

Le 14 octobre 2020 **COM(2020)953** Report on progress of clean energy competitiveness, **COM(2020)952** Renewable Energy Progress Report, **COM(2020)950** Report on the state of the Energy Union o Governance of the Energy Union and Climate Action, **COM(2020)951** Report « Energy prices and costs in Europe » et **COM(2020)954** Report assess-

ment of the progress made by member States towards the implementation of the Energy Efficiency Directive and towards the deployment of nearly zero-energy buildings and cost-optimal minimum energy performance requirements in the EU in accordance with the Energy Performance of Buildings Directive

COM(2020)643 du 14 octobre 2020 : Communication « Améliorer l'accès à la justice en matière d'environnement dans l'UE et ses Etats membres (et proposition de règlement (modifiant le règlement 1367/2006) concernant l'application aux institutions et organes de la Communauté européenne des dispositions de la convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (COM(2020)642)

COM(2020)667 et SWD(2020)225, 247, 248, 249, 250 et 251 du 14 octobre 2020 : Stratégie pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques – Vers un environnement exempt de substances toxiques (toxic-free)

COM(2020)663 du 14 octobre 2020 : Communication de la Commission « Stratégie de l'Union européenne pour la réduction des émissions de méthane (et dans le document annexe, le plan d'action).

COM(2020)660 du 6 octobre 2020 : Communication de 2020 sur la politique d'élargissement de l'UE.

COM(2020)474 du 3 septembre 2020 : Communication de la Commission intitulée : « Résilience des (30) matières premières critiques : la voie à suivre pour un renforcement de la sécurité et de la durabilité ».

COM(2020)580 et SWD(2020)300 à 326 du 30 septembre 2020 : Communication de la Commission « Rapport 2020 sur l'Etat de droit – La situation de l'Etat de droit dans l'Union européenne ».

COM(2020)590 du 24 septembre 2020 : Communication de la Commission « Une Union des marchés des capitaux au service des personnes et des entreprises – nouveau plan d'action ».

COM(2020)609 du 23 septembre 2020 : Communication de la Commission sur un nouveau pacte sur la migration et l'asile.

Com(2020)571 et SEC(2020)302,183 et 184 du 22 septembre 2020 : Proposition de directive modifiant la directive 2004/37 concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.

COM(2020)565 du 18 septembre 2020 : Communication de la Commission « Une Union de l'égalité : plan d'action de l'UE contre le racisme 2020-2025.

COM(2020)575 du 17 septembre 2020 : Communication de la Commission « Stratégie annuelle 2021 pour une croissance durable ».

COM(2020)564 du 17 septembre 2020 : Evaluation à l'échelle de l'UE des plans nationaux en matière d'énergie et de climat – Une planification intégrée dans le domaine de l'énergie et du climat pour faire progresser la transition verte et promouvoir la reprise économique.

COM(2020)562 et (SEC(2020)301 et SWD(2020)176, 177 et 178) du 17 septembre 2020 : Accroître les ambitions de l'Europe en matière de climat pour 2030 – Investir dans un avenir climatiquement (sans plus de précision dans la version française- « investing in a climate-neutral future for the benefit of our people » dans la version anglaise).

COM(2020)493 du 9 septembre 2020 : Rapport de prospective stratégique 2020 – Tracer la voie vers une Europe plus résiliente

COM(2020)476 (et SWD(2020)169) du 3 septembre 2020 : Rapport de la Commission sur la mise en œuvre du programme énergétique européen pour la relance et du Fonds européen pour l'efficacité énergétique

COM(2020)274 du 1er juillet 2020 : Communication « Stratégie européenne en matière de compétence en faveur de la compétitivité durable, de l'équité sociale et de la résilience ».

■ **Avis de marchés et d'attribution de marchés (JOUE série S)**

JO S166 du 27 août 2020 : Avis de marché pour l'action préparatoire « Zones rurales intelligentes au 21ème siècle » (Bis). Budget estimatif de 4M€ (pour 3 ans). Offres à déposer avant le 12 octobre.

JO S 162 du 21 août 2020 : Avis de marché de services « Promouvoir des solutions touristiques intelligentes dans les destinations de l'UE grâce à la capitale européenne du tourisme intelligent ». Budget de 2M€ (3 ans)

A force de créer des capitales européennes de toutes natures on va contribuer à réduire l'intérêt d'une telle mise en valeur !

JO S161 du 20 août 2020 : Avis de marché « Soutien aux ébauches de plans stratégiques de la PAC en matière d'exigences environnementales ». Budget de 1,5 M€ (3 ans). Date limite de dépôt des offres : le 5 octobre 2020.

JO S158 du 12 août 2020 : Avis de marché pour un contrat-cadre relatif au programme « Eau pour le pacte vert » (Water for Green Deal) – mise en œuvre et développement des politiques de l'UE dans le domaine de l'eau et du milieu marin. Budget prévisionnel de 12 M€ (pour 4 ans). Offre à formuler avant le 1er octobre 2020.

JO S151 du 6 août 2020 : Avis d'un marché de soutien à la mise en œuvre du système européen de vérification des technologies environnementales (VTE) – création d'un secrétariat. Budget prévisionnel de 1,6 M€ (2x24 mois). Date de dépôt des offres : 21 septembre 2020.

JO S143 du 27 juillet 2020 : Avis de marché pour une étude sur le financement de la biodiversité et le suivi des dépenses liées à la biodiversité dans le budget de l'UE.